



GRAND TERRAIN URBAIN À 10 MINUTES DE SITGES

PRICE 240.000 €

Référence AH00196

Surface : 1.352 m²

Trois parcelles séparées

Exposition sud-est

Vue dégagée

Différentes options de construction

Grande façade



Description

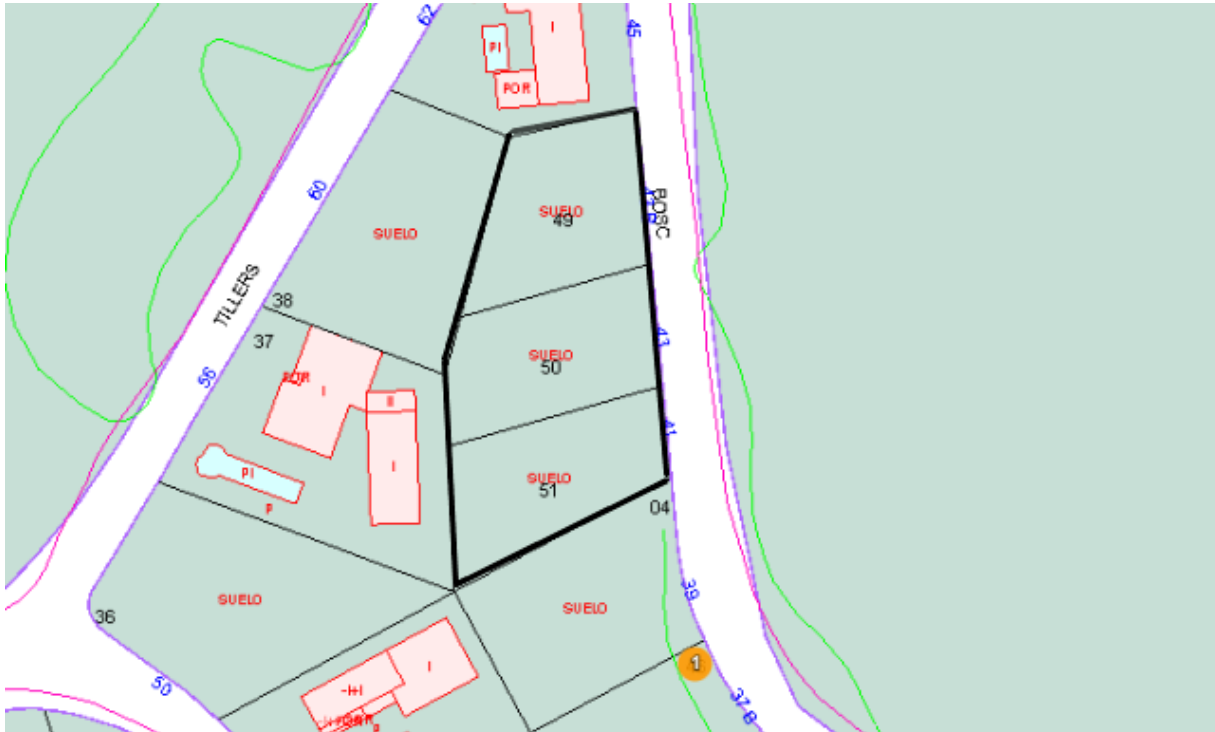
Situées au sommet de la colline de Mas Alba et avec une vue imprenable, ces trois parcelles mitoyennes d'une superficie totale de 1 352 m² et d'une façade de 48,57 m offrent différentes possibilités. Elles offrent différentes possibilités puisque le règlement permet la construction d'une grande maison, de trois maisons individuelles ou de maisons jumelées. Ils ont le parc naturel du Garraf derrière eux, ce qui leur permet de jouir d'une grande intimité. Un environnement naturel à environ 10 minutes en voiture du centre de Sitges et à proximité des écoles internationales, bien desservi par l'autoroute vers Barcelone et Tarragone. Le terrain a une vue dégagée et une orientation sud-est.



GRAND TERRAIN URBAIN À 10 MINUTES DE SITGES

URBANIZACIÓN MAS ALBA

SANT PERE DE RIBES



Description de l'emplacement

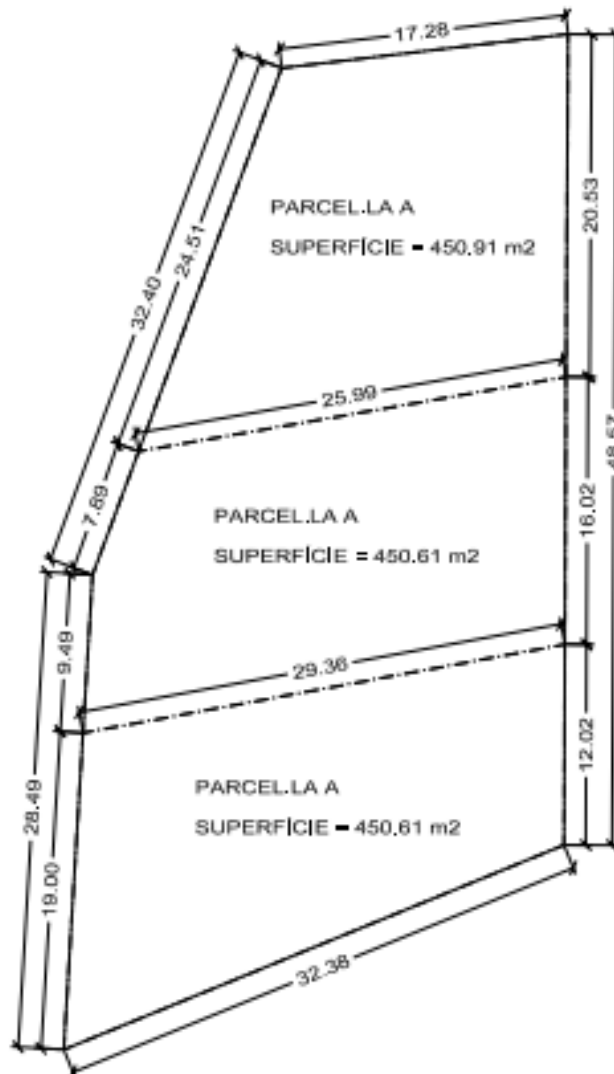
Sitges est une petite ville située à environ 40 kilomètres au sud-ouest de Barcelone et très bien reliée à l'aéroport El Prat. Il est internationalement reconnu pour son festival du film et son carnaval. Il est situé dans une belle enclave entre la mer Méditerranée et le Parc Naturel du Garraf. Son économie est basée sur le tourisme et la culture et c'est aussi un endroit célèbre pour ses plages populaires, sa gastronomie, sa vie nocturne, ses terrains de golf, ses marinas et ses lieux historiques. Il a une population d'environ 28 000 habitants et une importante communauté internationale.



GRAND TERRAIN URBAIN À 10 MINUTES DE SITGES

URBANIZACIÓN MAS ALBA

SANT PERE DE RIBES





GRAND TERRAIN URBAIN À 10 MINUTES DE SITGES

URBANIZACIÓN MAS ALBA

SANT PERE DE RIBES

NORMES DE CONSTRUCTION DE BASE

Constructibilité : L'indice net de constructibilité pour la zone est de 0,8 m²t / m²s.

Hauteur réglementaire : La hauteur maximale sera de 8,00 m. correspondant à PB + 1P en tout point du bâtiment. La construction d'un étage souterrain est autorisée compte tenu de la pente du terrain.

Surface minimale du terrain et des façades : La surface minimale du terrain est de 400 m². La façade minimale sur la route d'accès est de 12,00 m.

Occupation : L'occupation maximale du bâtiment principal est de 30 % de la surface du terrain.

Bâtiments annexes : Les bâtiments annexes sont autorisés, avec une occupation maximale de 5 % de la parcelle.

La construction d'habitations jumelées est autorisée.

Les informations fournies par l'agence sont proposées par des tiers et sont considérées comme fiables mais ne sont pas garanties et doivent être vérifiées de manière indépendante. L'acheteur doit vérifier les superficies, dimensions et distances car elles ne sont qu'approximatives. Les frais de transmission patrimoniale (ITP), TVA, Notaire et Registre de la Propriété ne sont pas inclus dans le prix de vente et sont à la charge de l'acheteur.